



Manifestation le 20 novembre

230 000 femmes sont victimes de violences conjugales chaque année.

Chaque jour, 10 viols ou tentatives de viol se produisent sur un lieu de travail.

80 % des femmes disent être victimes de sexisme au travail, 30 % de harcèlement sexuel.



AU TRAVAIL, DANS LA VIE, #STOPVIOLENCE SEXISTES ET SEXUELLES

En juin 2019, après cinq ans de mobilisation, la CGT a gagné, avec la Confédération syndicale internationale, l'adoption d'une norme de l'Organisation internationale du travail (OIT) permettant de protéger toutes les femmes du monde contre les violences sexistes et sexuelles.

Pour s'appliquer, cette norme doit être ratifiée par chacun des pays. Dans ce cadre, la CGT exige de nouveaux droits en France.

Les lieux de travail ne peuvent être l'angle mort de la politique du gouvernement pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Il nous faut gagner :

1. La fin des propos et comportements sexistes :

Volontaires ou issus de stéréotypes et préjugés véhiculés par les hommes comme par les femmes, les propos sexistes ont pour conséquence d'entretenir une différenciation et une hiérarchie inacceptable entre sexes. Ils conduisent à nier le professionnalisme des femmes et à les rabaisser.

Quelques exemples :

- les commentaires sur le physique ou la tenue des femmes, qui n'ont rien à faire dans un cadre professionnel,

- les « blagues » graveleuses qui instaurent un climat pesant et malsain.

2. La prévention des violences :

- instauration d'une négociation obligatoire sur la prévention des violences sexistes et sexuelles,
- mise en place d'une heure obligatoire de sensibilisation de tou·te·s les salarié·e·s aux violences sexistes et sexuelles,
- formation de tou·te·s les *managers* et représentant·e·s du personnel,
- renforcement des droits et moyens des référent·e·s violence des entreprises (gagné·e·s par la CGT en 2018!).

3. La protection des victimes et de leur droit au travail :

- mise en place d'un lieu d'accueil et d'une procédure de signalement garantissant la confidentialité et la rapidité de réponse,
- ce ne sont pas les victimes qui doivent être déplacées, ce sont les agresseurs qui doivent être suspendus (pendant l'enquête) puis sanctionnés!

- pour les femmes victimes de violence de la part de personnes extérieures (clients, usagers, patients...) : prise en charge des frais de justice (et de santé le cas échéant) par l'employeur, changement immédiat de poste pour ne plus être en contact avec l'agresseur,
- pour les victimes de violences conjugales : droit à des absences rémunérées, à la mutation, au changement de poste, à la réduction ou à la réorganisation du travail, interdiction du licenciement. Déplacement du conjoint ou ex-conjoint violent s'il travaille sur le même lieu que la victime, accès à un hébergement d'urgence ou à un logement dans le cas où l'entreprise dispose d'un parc de logements,
- des moyens financiers pour les secteurs qui accueillent les victimes et qui doivent prendre en charge les agresseurs pour prévenir la récidive : police, justice, santé, services sociaux...

Plus d'infos sur egalite-professionnelle.cgt.fr

Adhérez à la CGT-CGI

Pourquoi se syndiquer ?

Parce que gagner des combats est plus simple collectivement. Contrairement à un discours trompeur qui héroïse des figures individuelles, un peu trop souvent masculines d'ailleurs, les grands comme les petits jalons de notre Histoire ont d'abord été construits par des collectifs. Même notre travail quotidien est le fruit d'une équipe, plus ou moins coordonnée peut-être, mais qui fait ce dont une personne seule serait incapable.

Nous savons, en discutant avec vous, que vous êtes de plus en plus nombreux et nombreuses à vouloir exprimer votre mécontentement et vos inquiétudes, vos envies les plus idéales et vos besoins les plus concrets. Tout cela, nous pensons que c'est le minimum qu'un syndicat doit vous offrir.

Sachez aussi qu'être syndiqué-e est un droit, et ne signifie pas que l'employeur sera informé.

Pourquoi la CGT ?

Parce que la CGT CGI est ouverte à tous et à toutes, femmes et hommes, quels que soient leurs postes, leurs nationalités et leurs opinions. Et parce qu'elle se fonde sur un fonctionnement démocratique où les syndiqué-e-s y sont sur un pied d'égalité, libres et responsables.

L'objectif de notre syndicat n'est pas d'agir pour vous, mais aussi et surtout avec vous. Nous sommes un syndicat indépendant – jusque dans nos statuts –, solidaire et combatif. La CGT CGI répond par le collectif à l'individualisme, par l'entraide à l'indifférence, par l'espoir à la résignation.

Vos problèmes sont les nôtres, et nous pouvons construire ensemble des revendications et des actions concrètes afin de nous faire entendre. Aujourd'hui, c'est bien de cela dont il s'agit : nous avons besoin de vous !

Alors n'hésitez pas à nous contacter dès aujourd'hui, que ce soit directement en présentiel, par téléphone ou par mail.

https://www.cgt-cgi.com/IMG/pdf/fomulaireadhesion_cgt-cgi.pdf

